

CHOC DES SAVOIRS

Prépa-2^{de}

Une voie sans issue

Décryptage

**NOUS NE TRIERONS PAS
NOS ÉLÈVES**

Mesure du choc des savoirs

À la rentrée 2025, le DNB devient l'examen d'entrée au lycée général, technologique et professionnel. La prépa-2^{de} deviendrait alors la seule possibilité de scolarisation pour les élèves ayant validé une orientation en seconde mais recalé-es au DNB.

Sous couvert de bienveillance, ce dispositif masque en fait la volonté de trier socialement et scolairement les élèves pour orienter davantage en CAP, quel que soit le statut, et en bac pro par apprentissage. Il s'agit de répondre avant tout aux besoins de main-d'œuvre peu ou pas qualifiée, qui perdurent dans de nombreux secteurs économiques. C'est un renoncement scolaire pur et simple pour une partie de la jeunesse. Rejeté très largement par la communauté éducative, ce dispositif reste pour l'instant limité à des classes dites « pilotes » pour la rentrée 2024 mais le ministère conserve l'objectif de l'imposer à toutes les élèves.

Pour qui ?

Élèves n'ayant pas obtenu le DNB cette année et admis-es en 2^{de} GT (y compris hôtellerie restauration) ou 2^{de} pro, inscrit.es ou non dans un lycée public ou privé sous contrat.

2024 dispositif « expérimental » basé sur le volontariat des élèves et des familles - une classe par département (élèves de GT et de Pro)
Les élèves sans affectation à la rentrée scolaire seront incité-es à rejoindre une prépa-2^{de}.

2025 généralisation prévue - si DNB non obtenu en juin 2025, obligation d'intégrer une prépa-2^{de} dans le lycée d'affectation de l'élève ou un lycée proche

⚠ Les élèves inscrit-es en CAP ou suivant une formation en apprentissage (y compris 2^{de} bac pro) ne sont pas concerné-es. Les familles des élèves susceptibles d'échouer au DNB seront alors fortement tentées de préférer une orientation en CAP ou en apprentissage plutôt que de viser le baccalauréat GT ou pro en lycée !

- ➡ **Trier pour faire une classe de niveau**
- ➡ **Evincer les plus faibles de l'école après la 3^e**

Pour faire quoi ?

	Heures hebdomadaires
Consolidation des attendus de fin cycle 4 et préparation à la classe de seconde	20
Français	3,5
Histoire-géographie et enseignement moral et civique	2,5
Mathématiques	3,5
Sciences et technologie ¹	3
Langues vivantes A et B	4
Enseignements artistiques ²	1,5
Education physique et sportive	2
Enseignements méthodologiques et préparatoires à la suite du parcours	7

6 h de moins qu'en 3^e (redoublement)

8 h de moins qu'en 2^{de} pro

7,5 h de moins qu'en 2^{de} GT

CONTENUS DÉFINIS LOCALEMENT

**PRATIQUE PÉDAGOGIQUE IMPOSÉE :
LA DÉMARCHE DE PROJET**

Renforcement méthodologique non disciplinaire et compétences transversales

Différenciation selon la voie de l'élève :

2^{de} GT : renforcement et ouverture disciplinaire (*pas de stage en entreprise*)

2^{de} pro : visites et stages en entreprises

1- Choix local parmi Physique-Chimie, SVT, SNT, technologie, enseignements technologiques ou professionnelles

2- Choix local parmi théâtre, musique, arts plastiques, arts appliqués, cinéma

⚠ *Aucun moyen prévu pour des dédoublements ou pour mettre en place des groupes de besoin*

Classe de niveau avec moins d'enseignements qu'en Troisième, pas de programme national, pas de préparation au DNB !
L'année se solde par une simple attestation de fin de cycle..., façon d'acter la fin de la scolarité.

- **Économies de moyens sur le dos des plus faibles !**
- **Risque de décrochage accru sauf à contourner ces classes en s'inscrivant en CAP et/ou en apprentissage !**
- **Une classe préfiguratrice d'une autonomie locale sur les contenus mais sans liberté pédagogique pour les enseignant-es.**
- **Pilotage et coordination pédagogique encouragés avec désignation d'un-e enseignant-e référent-e rémunéré-e par le Pacte.**

Et après la prépa-2^{de} ?

Orientation initiale maintenue : l'élève retrouve de droit sa place dans l'établissement et la formation qu'il ou elle avait obtenus initialement. En conséquence, des places dans les 2^{de} pro et STHR seront réservées pour rendre effectif le droit à conserver son affectation initiale.

Changement d'orientation : soit dans l'établissement de la prépa-2^{de} avec accord de la direction, soit dans un autre établissement public (via AFFELNET et sans garantie d'obtenir satisfaction...) ou privé, soit vers l'apprentissage.

- **Orienter vers les métiers en tension et à faible qualification**
- **Un processus d'affectation post-3e davantage complexifié voire bloqué**

CES PRÉPA-2^{DE} VIENDRONT BOULEVERSER L'ORGANISATION DES LYCÉES

Les effectifs de cette classe ne seront pas définitifs avant juillet voire la rentrée, en raison des affectations tardives. Comment préparer correctement la rentrée (les services, les classes...) dans ces conditions ?

LES SYNDICATS DE LA FSU S'OPPOSENT À CETTE MESURE DU CHOC DES SAVOIRS !

Ce sont les classes entrantes en LP (CAP, bac pro) et LGT qui ont besoin de moyens pour améliorer les conditions d'apprentissage et de réussite des élèves (effectifs réduits, dédoublements...) et non les prépa-2^{de}.

NOUS NE TRIERONS PAS NOS ÉLÈVES

Flou, choix local de disciplines et des contenus, ces prépa-2^{de} préfigurent une autonomie complète des établissements, actant une détérioration des conditions de travail, des enseignements au rabais et une rupture d'égalité !

NON À LA RELÉGATION, OUI AU LYCÉE POUR TOUTES ET TOUS

NE TRIONS PAS NOS ÉLÈVES, REFUSONS LA PRÉPA-2^{DE}